



Compte-rendu Commission Restauration du 28 avril 2022

Restaurant Scolaire « Le Grain de Sel »

Présents:

Anaëlle Le Grogneq, Gwendal Bédouin,
Jean Paul Auffray, Alain Charuel
Enseignante école Saint-Martin : Nathalie Jouet
Représentant des parents d'élèves de PJH : Laurent Gueguen
Représentant des parents d'élèves de Saint Martin : Agnès Nicol
Représentant des parents d'élèves de JYC : Julie Clerc

Excusés :

Catherine Toudic, Katell Bazin, Pascal Goriaux, Badia Mssassi, Hubert Gautrais, Mr Lemée, Céline Aubry, Angéline Bourges

Ordre du jour :

- 1- Budget 2022
- 2- Réactualisation annuelle des tarifs
- 3- Progression loi Egalim
- 4- Révision de l'organisation de l'espace maternelle
- 5- Nouveaux services portail famille
- 6- Questions/informations diverses

1- Budget 2022

- Une augmentation du coût alimentaire de plus de 2000€ a pu être observée sur le budget 2022 dû en partie à la loi EGALIM (plus de bio, de label..)
- Une diminution des effectifs a pu être constatée en partie imputable au Covid ce qui entraîne une baisse des recettes alors que les charges du personnel restent identiques

La subvention de la commune est supérieure à la participation des familles

Pour information : La subvention communale pour 2022 est de 368 000€. Les recettes + la subvention amène à un prix repas à 8.22€ charges comprises.

2- Réactualisation annuelle des tarifs de la restauration scolaire

Augmentation annuelle des tarifs de la restauration scolaire de : 3% à revoir tous les ans ce qui engendre une inflation de 1.25€ pour la tranche la plus basse à 2.33€ pour la tranche la plus haute sur 1 mois.

3- Progression loi Egalim

1- Loi EGALIM :

Un tableau mensuel est rempli pour suivre l'évolution de la loi qui est de 20% de produits bio et 30% de produit label. Pour le mois d'avril, nous sommes à 44% sur 50%.

Le pourcentage restant sera complété par terre de source en septembre qui est une association de produit bio et labellisée du bassin rennais.

2 -Plan de relance

Demande de subvention en cours auprès de l'ASP (Agence de Services et de Paiement).

Subvention pour :

- Prestations intellectuelles : 6500,00 € HT → Réunion de lancement (Visite, diagnostique, préparation du marché, bilan)
- Achat de matériel : sauteuse, bain marie, frigo : 24 745,16 € HT

Soit 31 245,16 € HT

Maxi de la subvention 33 600 ,00€

Marge de 2354,84 € (pour hausse des prix)

3 – Gaspillage alimentaire

Une attention particulière est portée au gaspillage alimentaire. Il est prévu d'acheter un bain-marie qui sera disposé au centre de la salle primaire pour que les enfants puissent se resservir s'ils aiment. Une quantité moindre sera servi au départ pour éviter les pertes.

4 - Révision de l'organisation de l'espace maternelle

1- Réorganisation service maternelle

Proposition de passer à un service et demi : Les petites sections des deux écoles arriveraient en premier, mangeraient entrée et plat sans la présence des plus grands.

Ensuite, les MS et GS arrivent manger. Ils devraient manger le plat et le dessert sans la présence des petites sections.

Dans un premier temps, il y aurait environ 50 petits, ensuite il y aurait 120 MS et GS.

Tous les enfants se retrouveraient tous ensemble au moment du croisement sur un temps assez court.

Cette solution permet aux enfants d'être moins longtemps tous ensemble dans la salle de restauration.

2- Réorganisation cours des écoles

Ce point va être abordé lors de la commission EJ le 31/05/22 (rentrée 2022-2023)

5- Nouveaux services portail famille

Actuellement les familles peuvent inscrire leur enfant au jour le jour, au mois, à l'année. Ils désinscrivent si l'enfant est absent...

A partir de septembre :

L'inscription au jour le jour, au mois ou à l'année se fera toujours

Ce qui est nouveau :

- Remplir la fiche de renseignements en ligne
- Fournir les justificatifs en ligne : Rib, Autorisation de prélèvement, attestation QF
- Dématérialisation des factures : Les factures seront disponibles sur leur compte fushia
- Possibilité de payer en ligne par carte bancaire et comme actuellement le prélèvement est toujours possible ainsi que le paiement chez le buraliste avec le QR code.
- On y trouvera tous les documents concernant le restaurant municipal : règlement intérieur...

Pour les personnes réticentes a donné leurs informations personnelles ou n'ayant pas d'ordinateur, il sera toujours possible de le faire par papier.